

Tom Regan

L'obligation du véganisme

Professeur de philosophie morale à l'université d'État de Caroline du Nord, Tom Regan (1938-2017) est considéré aujourd'hui comme le père du mouvement des droits des animaux. S'inspirant de l'analyse du droit de Joel Feinberg*, son œuvre ne tend que vers un seul objectif : montrer que les animaux ont des droits au sens fort du terme, ce qu'il explique d'abord dans son livre majeur publié aux États-Unis en 1983, *The Case for Animal Rights*, puis, deux ans plus tard, dans un article portant le même titre. Celui-ci, dont le texte ci-contre est extrait, est devenu un classique. L'éthique de Regan s'inscrit dans la tradition kantienne (cf. p. 54) : elle reconnaît un impératif catégorique, celui de respect absolu, qu'il convient d'observer à l'endroit des êtres possédant une « valeur inhérente ». Mais, à la différence de Kant, Regan pense qu'il serait absurde de n'attribuer une telle valeur qu'aux seuls êtres capables d'agir moralement. Si tel était le cas, les plus vulnérables d'entre nous, par exemple les enfants et les handicapés mentaux lourdement atteints, seraient privés de droits. Or, à l'évidence, ils ont des droits. Ce n'est pas non plus le fait que nous soyons « potentiellement » capables d'agir moralement (ou de discourir rationnellement, ou d'ester en justice) qui nous rend dignes d'être respectés. Cet argument de la potentialité relève, selon Regan, d'une logique falla-

cieuse. Tout président de la République potentiel n'a que le droit potentiel de commander les armées. Tant qu'il n'a pas été élu, il n'en a pas le droit.

DES « SUJETS-D'UNE-VIE »

Quel est donc le fondement de notre valeur inhérente en tant qu'hommes, de notre valeur absolue ? La réponse la plus répandue et la plus immédiate est que nous sommes humains. Ce serait le propre de l'homme que d'avoir une telle valeur. Mais, précisément, quel est ce propre de l'homme ? Est-ce la raison, le langage ? Non, car dans l'histoire de l'humanité, des milliards d'êtres humains en ont été privés, momentanément ou définitivement. Est-ce alors le simple fait d'être en vie ? Cela impliquerait de respecter les brins d'herbe, les cellules cancéreuses, ce qui est absurde. Regan pense que ce que nous avons en commun, nous autres êtres humains, et qui suffit à nous rendre dignes de respect, c'est d'être des « sujets-d'une-vie ». Nous croyons des choses sur ce qui nous entoure, nous espérons, avons des sentiments, des émotions, des joies et des peines. C'est cette forme de subjectivité qui fait que nous ne pouvons pas être remplacés, ni dupliqués, qui fait de nous des « êtres biographiques », des êtres dont la vie est susceptible d'être racontée.

Les animaux peuvent-ils eux aussi être sujets de leur vie ? Contre la thèse de l'animal-machine promue

par Descartes au XVII^e siècle (cf. p. 44), Regan s'appuie sur la théorie de l'évolution de Darwin (cf. p. 60). À l'évidence, selon celle-ci, les mammifères et oiseaux sont « sujets-d'une-vie ». Regan estime raisonnable, aux vues des dernières découvertes éthologiques*, d'attribuer aux poissons le bénéfice du doute, de les considérer eux aussi comme sujets-d'une-vie.

Nous pouvons user de légitime défense contre les animaux, mais jamais les traiter comme de simples moyens.

Que résulte-t-il de tout cela en pratique ? Alors que Peter Singer (cf. p. 74), en tant qu'utilitariste*, ne condamne pas l'abattage des animaux – s'il peut être indolore, et si les animaux sont élevés à l'air libre au sein de leurs groupes sociaux –, Regan le juge inacceptable. Nous pouvons user de légitime défense contre les animaux, mais jamais les traiter comme de simples moyens. Ce qu'il exige, c'est l'abolition de l'exploitation animale et de toute forme d'expérimentations douloureuses ou létales. Du point de vue moral, le véganisme, le refus de consommer toute forme de produit animal (viande, poisson, lait, œuf, cuir, etc.) est donc pour lui obligatoire. ●

Enrique Utria, traducteur de Tom Regan (*Les Droits des animaux*, Hermann, 2013).

LE TEXTE

« La théorie des droits est catégoriquement abolitionniste »

La théorie qui sous-tend les droits des animaux montre que le mouvement qui les défend, loin de s'opposer au mouvement pour les droits des humains, en est partie intégrante. La théorie qui fonde d'une manière rationnelle les droits des animaux fonde aussi les droits des humains. Ainsi, les personnes qui sont engagées dans le mouvement pour les droits des animaux sont les partenaires de celles qui luttent pour garantir le respect des droits des humains – des droits des femmes, par exemple, ou des minorités ou des travailleurs. Le mouvement pour les droits des animaux est fait de la même substance morale que ces autres mouvements.

Deuxièmement, [...] je peux maintenant expliquer pourquoi mes positions concernant l'élevage et l'expérimentation animale, entre autres domaines, sont à la fois claires et sans compromis. Pour ce qui est de l'utilisation des animaux pour la science, la théorie des droits est catégoriquement abolitionniste. Les animaux de laboratoire ne sont pas nos goûteurs ; nous ne sommes pas leurs rois. Parce que ces animaux sont sans cesse et systématiquement traités comme si leur valeur était réductible à leur utilité pour autrui, ils sont sans répit et systématiquement traités avec un manque de respect, et ainsi leurs droits sont systématiquement et quotidiennement violés. Ceci est vrai lorsque les animaux sont utilisés pour des recherches futiles, déjà faites, inutiles ou malavisées, comme cela l'est encore lorsqu'ils sont utilisés pour des recherches qui laissent espérer de réels bienfaits pour les êtres humains. Il est impossible de justifier le fait de léser ou de tuer un être humain (Tante Béa, par exemple) pour ce genre de motifs. Nous ne pouvons non plus justifier cela même pour une créature aussi modeste qu'un rat de laboratoire. Ce n'est pas une amélioration ou une réduction qui est demandée, ce n'est pas des cages plus grandes ou plus propres, ni

l'utilisation plus généreuse d'anesthésiques ou l'élimination de la chirurgie multiple. Ce n'est pas une remise en ordre du système qui est exigée. C'est son remplacement complet. La meilleure chose à faire concernant l'utilisation des animaux de laboratoire est de ne pas les utiliser. Voici quels sont nos devoirs, selon la théorie des droits.

En ce qui concerne l'élevage, la théorie des droits adopte là encore une position abolitionniste. Le mal moral fondamental n'est pas le fait que les animaux soient maintenus enfermés dans un isolement stressant, ou que leur douleur ou leur souffrance, leurs besoins ou leur préférence soient ignorés ou considérés comme sans importance. Bien sûr, tout cela est mal, mais cela n'est pas le mal fondamental. Ce ne sont que les symptômes et les effets d'un mal plus profond et plus systématique, celui qui permet que les animaux soient considérés et traités comme des êtres sans valeur indépendante, comme des ressources à notre disposition, comme des ressources même renouvelables. Ce n'est pas en donnant plus de place, un environnement plus naturel ou plus de compagnons aux animaux d'élevage que l'on redressera le mal fondamental, pas plus qu'en donnant plus d'anesthésiques ou des cages plus grandes ou plus propres aux animaux de laboratoire. Ce n'est rien de moins que l'abolition totale de l'élevage à des fins commerciales qui permettra d'éradiquer le mal à sa racine, de même que, pour des raisons similaires que je ne peux développer ici, la moralité n'exige rien de moins que l'élimination totale de la chasse et du piégeage à des fins commerciales et sportives. Comme je l'ai déjà dit, les positions de la théorie des droits sont donc claires et sans compromis.

Tom Regan, « Pour les droits des animaux », traduction Éric Moreau, © *Cahiers antispécistes*, n° 5, 1992